



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 77093

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse préoccupante des tarifs du gaz naturel, au regard des problèmes de pouvoir d'achat des Français. Gaz de France vient de demander une augmentation de 12 % de ses tarifs pour les particuliers, applicable à compter du 1er novembre. Le contexte mondial dans lequel opère l'entreprise est certes marqué par la flambée des produits pétroliers, sur lesquels est indexé le prix du gaz. La formule mathématique appliquée pour fixer les tarifs de Gaz de France prend en compte ces différents facteurs. Cependant, la hausse de 12 % sollicitée par l'entreprise intervient après celles de 4 % en juillet dernier et 2,6 % en septembre 2005. Si ce mouvement se poursuit en novembre prochain, l'augmentation des tarifs du gaz atteindra plus de 20 % en deux ans, ce qui est considérable. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des consommateurs reste bloqué, et de nombreux Français aux revenus moyens ou modestes font difficilement face à leurs dépenses quotidiennes. Or, l'énergie est une dépense incompressible pour un ménage, et par conséquent, l'évolution de ses tarifs ne saurait obéir à la seule application mécanique d'une formule mathématique. L'accès aux produits de première nécessité à un prix abordable constitue aussi un aspect de la politique de cohésion sociale, conduite par le Gouvernement. Quant aux mesures d'accompagnement de la hausse tarifaire, annoncées par GDF, elles ne paraissent pas convaincantes. En particulier, la remise minime et temporaire sur l'abonnement pour les clients se chauffant au gaz semble assez dérisoire. A l'automne 2004, face à une demande de hausse similaire de Gaz de France, le Gouvernement avait trouvé un équilibre entre les impératifs de l'entreprise et les difficultés rencontrées par les Français dans leur vie quotidienne. Il souhaiterait savoir s'il interviendra en ce sens au sujet de la prochaine révision des prix du gaz, en modérant l'augmentation tarifaire envisagée par Gaz de France.

Texte de la réponse

La France dispose de peu de ressources en gaz naturel sur son territoire et dépend essentiellement des marchés internationaux pour ses approvisionnements. Gaz de France est donc un négociant dont les coûts sont très exposés à l'évolution des prix des produits pétroliers. Au 1er novembre 2005, les cours des produits pétroliers avaient progressé de plus de 60 % par rapport au début de l'année. Cette situation a eu des conséquences importantes sur la facture énergétique française, dans un premier temps pour les consommateurs de carburant, de fioul domestique, puis plus récemment de gaz naturel. Le prix du gaz naturel acheté par Gaz de France auprès des producteurs étrangers (Russie, Algérie, Norvège, Pays-Bas principalement) est indexé sur les prix des produits pétroliers. Ces contraintes doivent être prises en compte. Pour autant, le rôle de l'État dans ces circonstances exceptionnelles est de promouvoir, avec les acteurs, chaque secteur, les meilleures modalités pour parvenir à des décisions équilibrées. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué à l'industrie l'ont fait pour les carburants en réunissant, le 16 septembre 2005, tous les acteurs concernés et en mettant en place un plan d'action ; pour les ménages se chauffant au fioul, une prime à la cuve de 75 euros a été accordée aux ménages non imposables. Pour les clients se chauffant au gaz, un équilibre similaire est recherché. Gaz de France a décidé d'adapter sa politique commerciale à cette importante hausse des prix pour préserver sa relation de long terme avec ses clients. Gaz

de France a proposé un juste équilibre dans l'intérêt de l'entreprise et de ses clients. Avec une hausse moyenne ramenée à 3,8 % cet hiver pour les particuliers se chauffant au gaz (tarif B1), et le fait que, pour un appartement moderne de 100 mètres carrés ou moins, la facture sera inchangée ou en baisse, les pouvoirs publics estiment que Gaz de France a pris en compte le contexte exceptionnel lié à la hausse des prix de l'énergie depuis plusieurs mois. Par ailleurs, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué à l'industrie réunissent prochainement les acteurs de la profession gazière pour examiner les structures et les perspectives du marché du gaz afin de définir les mesures adaptées aux circonstances exceptionnelles que nous connaissons, et qui répondent au mieux aux intérêts des entreprises et des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77093

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10092

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11797